

**WILAYA DE BATNA
DAIRA DE CHEMORA
COMMUNE DE BOULHILET**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Avis D'attribution Provisoire D'un Marché
NIF N°: 098405605052619

Conformément au décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, conformément à la loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives à marches publiques, et suit à AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC DES EXIGENCES DE CAPACITES MINIMALES N°04/2025 qui concerne le projet : «REVETEMENT RUE PRINCIPALE ET AMENAGEMENT DES VOIES CITE BELMANAA ABDELLAH AU VILLAGE DE ZEKKAR EL-KOUACHIA » publié aux quotidiens nationaux ,le journal «El Aures News » en date du: 18/12/2025 en Arabe , et le journal électronique «fildalgerie» en date du: 18/12/2025 en Arabe , et le journal électronique «DZWatch» en date du: 18/12/2025 en Français, l'affichage de l'avis d'appel d'offres aux sièges concernées de l'ensemble des communes et les directions techniques concernées de la wilaya de BATNA .

Le président de l'APC de BOULHILET informé l'ensemble des soumissionnaires participants à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec des exigences de capacités minimales après évaluation des offres le marché est attribuée à:

N° d'ordre	Nom de projet	L'entreprise	NIF	N.T/90	Montant en TTC (DA)	DELAI	OBS
01	REVETEMENT RUE PRINCIPALE ET AMENAGEMENT DES VOIES CITE BELMANAA ABDELLAH AU VILLAGE DE ZEKKAR EL-KOUACHIA	FERCHA ABDELHAMID E.G.T.P.R BATNA	16305330016915700500	68,75	16.285.150,00	04 Mois	Qualifié techniquement, dossier complet et moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 56 du loi N° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives à marches publiques.

Toutes soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de service contractant auprès de la commission des marchés publics de L'APC de BOULHILET au plus tard **Dix (10) jours** à compter de la publication de l'attribution provisoire du marché de la 1^{ère} parution cet avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux ou les journaux électroniques, en langue arabe et au moins dans une langue étrangère.

Les autres soumissionnaires intéressés peuvent se rapprocher des services de l'APC au plus tard de **Trois (03)** jours à compter de premier jour de la publication du présent avis pour prendre connaissance des détails de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.